



Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2014-2015

Ministère de l'Éducation

ISSN #1718-648X

This document is also available in English.



Partie I : Plan axé sur les résultats publié 2014-2015

Ministère de l'Éducation

ISSN #1718-648X

This document is also available in English.

PARTIE I : PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉ 2014-2015

TABLE DES MATIÈRES

Vue d'ensemble du ministère – Vision, mission, priorités et résultats clés.....	3
Organigramme du ministère	9
Organismes, conseils et commissions (OCC)	10
Données financières du ministère	12
Dépenses prévues du ministère 2014-2015	14
Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit	15
Annexe	
Rapport annuel 2013-2014.....	18
Dépenses ministérielles 2013-2014	26

PARTIE I : PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉ 2014-2015

VUE D'ENSEMBLE

Appuyer l'économie et créer des emplois

Un système d'éducation vigoureux est le fondement de communautés dynamiques et d'une société prospère.

Ce qui caractérise la réussite du système d'éducation de l'Ontario sont ses quatre systèmes scolaires dynamiques qui contribuent au rendement et au bien-être des élèves : les conseils publics de langue anglaise, les conseils publics de langue française, les conseils catholiques de langue anglaise et les conseils catholiques de langue française.

Le ministère continuera d'offrir aux élèves le meilleur système d'éducation public possible. Il s'emploie à moderniser et à mettre en place un système de garde d'enfants et d'éducation de la petite enfance de grande qualité, intégré et mieux adapté aux besoins des parents.

Le système d'éducation public de l'Ontario figure parmi les meilleurs au monde. Le fait que 95 % des enfants ontariens fréquentent une école subventionnée par les fonds publics témoigne de la confiance des parents et des familles de l'ensemble de la province envers le système.

En collaboration avec nos partenaires, nous inspirerons nos enfants et nos jeunes à devenir des adultes capables et engagés qui sont en mesure de contribuer à la vie familiale et communautaire. Nos diplômés acquerront les compétences et les connaissances qui les aideront à devenir des citoyennes et citoyens épanouis dans leur vie personnelle, productifs sur le plan économique et engagés dans leur communauté. Ils seront les innovateurs, les bâtisseurs de communautés, les créateurs, les travailleurs qualifiés, les entrepreneurs et les leaders de demain.

Une vision renouvelée : atteindre l'excellence

En avril 2014, le ministère a publié sa vision renouvelée, [*Atteindre l'excellence*](#).

Depuis les dix dernières années, le ministère de l'Éducation fait la promotion d'un système d'éducation public fort et dynamique axé sur trois objectifs : l'amélioration du rendement des élèves, la réduction des écarts de rendement et l'accroissement de la confiance du public dans l'éducation publique.

Le document *Atteindre l'excellence* fait fond sur ces trois objectifs et contient un quatrième objectif visant le bien-être qui va au-delà, en largeur et en profondeur, en rehaussant les

attentes tant à l'égard du système qu'à l'égard du potentiel des enfants et des élèves de l'Ontario.

Mission

Dans le cadre de cette vision, la nouvelle mission en matière d'éducation de l'Ontario est la suivante :

« L'Ontario s'engage à assurer la réussite et le bien-être de chaque élève et de chaque enfant. Les apprenantes et apprenants du système d'éducation de la province acquerront les connaissances, les compétences et les qualités qui leur permettront de devenir des citoyennes et citoyens épanouis dans leur vie personnelle, productifs sur le plan économique et engagés dans leur communauté.

L'Ontario cultivera et développera continuellement une profession enseignante et un leadership de grande qualité à tous les niveaux. Notre système d'éducation se distinguera par les attentes élevées et la réussite pour tous. Il sera adapté aux besoins, de grande qualité, accessible et intégré, depuis l'apprentissage des jeunes enfants et la garde d'enfants jusqu'à l'éducation des adultes.

Ensemble, munis d'objectifs ambitieux, nous irons de l'avant en tirant parti de nos réussites. »

Nouveaux objectifs

Ces quatre objectifs sont liés : l'atteinte de l'un favorise l'atteinte des autres.

Les succès des dix dernières années prouvent que lorsque les représentantes et représentants du milieu de l'éducation, les élèves, les parents, les tuteurs et les nombreux partenaires du ministère concentrent leurs efforts sur un petit nombre d'objectifs bien définis, nous pouvons réussir.

Nos [nouveaux objectifs](#) sont les suivants :

- **Atteindre l'excellence** : Les enfants et les élèves de tout âge auront un rendement scolaire élevé, acquerront des compétences précieuses et feront preuve de civisme. Les éducatrices et éducateurs bénéficieront d'un appui pour leur apprentissage continu et seront reconnus comme étant parmi les meilleurs du monde.
- **Assurer l'équité** : Tous les enfants et tous les élèves seront motivés à réaliser leur plein potentiel et vivront des expériences d'apprentissage enrichissantes depuis la naissance jusqu'à l'âge adulte.
- **Promouvoir le bien-être** : Tous les enfants et tous les élèves cultiveront une santé mentale et physique optimale et acquerront une image positive d'eux-mêmes, un sentiment d'appartenance et les compétences nécessaires pour faire des choix positifs.

- **Rehausser la confiance du public** : Les Ontariennes et Ontariens continueront d'avoir confiance en un système d'éducation financé par les deniers publics qui forme de nouvelles générations de citoyennes et de citoyens sûrs d'eux, capables et bienveillants.

Sommaire des réalisations

Au Canada et dans le monde, la province de l'Ontario est reconnue par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) comme un leader dans l'excellence de l'éducation.

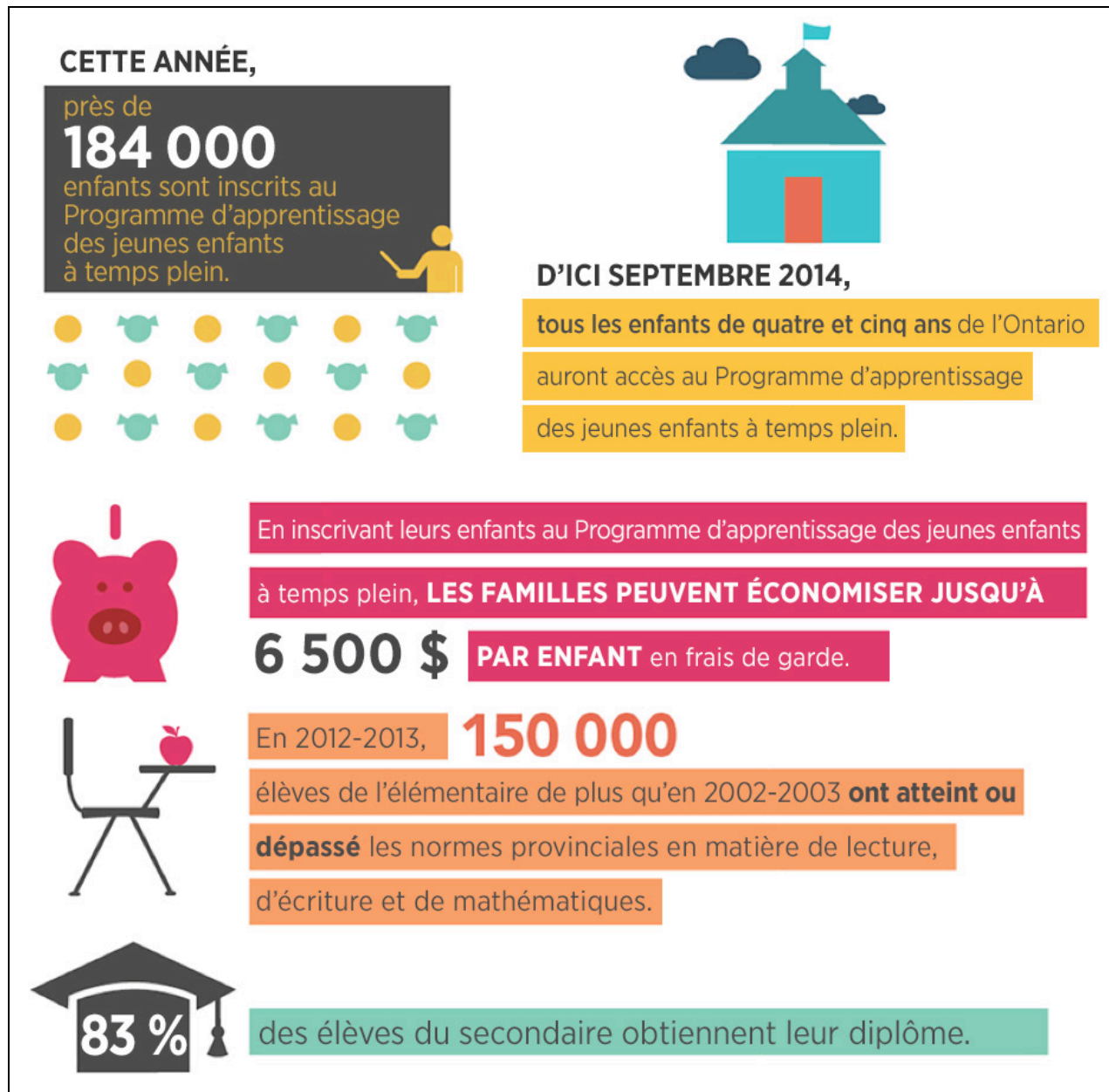
Nos élèves se classent parmi les meilleurs au monde en ce qui concerne les résultats d'évaluation (comme le Programme international pour le suivi des acquis des élèves [PISA]), et leurs résultats en mathématiques, en lecture et en sciences se situent constamment au-dessus de la moyenne canadienne.

Les élèves nés ailleurs qu'au Canada représentent 26 % des élèves inscrits au système d'éducation public de l'Ontario. La province est reconnue comme l'un des seuls territoires de compétence au monde où le rendement des élèves est supérieur aux normes internationales, peu importe le contexte socioéconomique et la langue maternelle des apprenantes et apprenants.

Nous investissons dans l'éducation pour former une main-d'œuvre qualifiée, développer une économie dynamique et favoriser un avenir prometteur pour nos enfants et nos petits-enfants.

Résultats clés

- Depuis 2003, environ 107 400 nouvelles places en garderie agréée ont été créées.
- La province compte 5 050 garderies agréées, pour un total de 294 490 places. De ces places, 143 020 se trouvent dans des écoles publiques.
- Depuis 2003, la province a augmenté le financement accordé à la garde d'enfants de 90 %, le faisant passer à plus d'un milliard de dollars en 2013-2014.
- Un total de 184 000 enfants de quatre et cinq ans sont inscrits au Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein.
- D'ici 2014, le Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein sera offert à tous les enfants de quatre et cinq ans de l'Ontario.
- En 2013, 150 000 élèves de l'élémentaire de plus qu'en 2003 ont atteint ou dépassé les normes provinciales en matière de lecture, d'écriture et de mathématiques.
- En 2013, 83 % des élèves du secondaire ont obtenu leur diplôme.



Investir dans les gens et l'infrastructure et bâtir notre économie du savoir

L'éducation est l'un des services publics les plus importants.

Pour bâtir l'économie de l'Ontario, nous devons aider nos citoyennes et citoyens et nos communautés à réussir. C'est pourquoi nous investissons dans notre plus grande force : notre population.

L'investissement dans l'infrastructure scolaire est également essentiel à la croissance et au développement des deux millions d'élèves de l'Ontario. Les écoles représentent le plus grand investissement du gouvernement dans l'infrastructure. Nous avons besoin des écoles là où elles sont nécessaires. Elles sont le second foyer de nos jeunes.

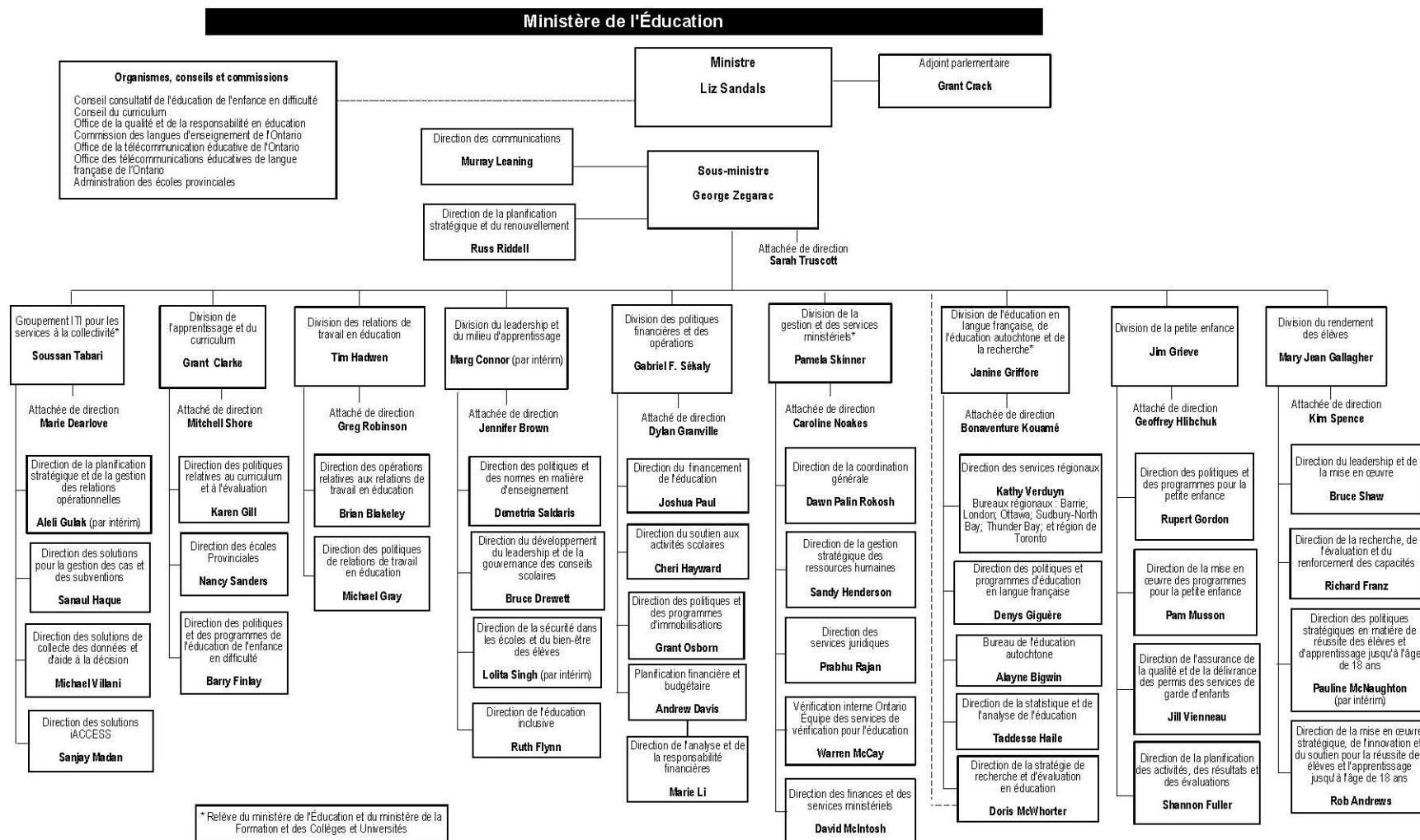
Nos investissements continus dans l'éducation publique nous ont permis d'obtenir de meilleurs taux d'obtention du diplôme et de meilleurs résultats aux examens.

Principaux investissements pour 2014-2015

- Un total de 22,5 milliards de dollars sera investi par l'entremise des Subventions pour les besoins des élèves (SBE) pour l'année scolaire 2014-2015. Il s'agit d'une augmentation de 56,5 % depuis 2002-2003, ou de 4 223 \$ par élève.
- Les subventions de fonctionnement du Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein (PAJETP) seront transférées aux SBE en 2014-2015. Le montant prévu de ce financement est de 1,45 milliard de dollars, soit 6 045 \$ par élève de la maternelle et du jardin d'enfants.
- Un total de 3,72 milliards de dollars sera investi dans les écoles rurales de l'Ontario. Depuis 2002-2003, le financement annuel des conseils scolaires qui gèrent des écoles éloignées et en milieu rural a augmenté de 1,12 milliard de dollars. Cela représente 4 752 \$ de plus par élève, soit une augmentation de 64 %.
- Un total de 1,56 milliard de dollars sera investi dans les écoles du Nord de l'Ontario. Depuis 2002-2003, le financement annuel des conseils scolaires du Nord a augmenté de 434 millions de dollars. Cela représente 6 410 \$ de plus par élève, soit une augmentation de 74 %.
- Un total de 1,52 milliard de dollars sera investi dans les écoles de langue française de l'Ontario en 2014-2015, montant qui représente une augmentation de 6,6 % par rapport à l'an dernier. Depuis 2002-2003, le financement annuel des conseils scolaires de langue française a augmenté de 764,5 millions de dollars. Cela représente 5 953 \$ de plus par élève, soit une augmentation de 66,6 %.
- En 2014-2015, le financement accordé au Supplément pour l'éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits passera à 46,2 millions de dollars, comparativement au montant de 12 millions de dollars qui était offert en 2007-2008, année d'introduction du Supplément. Il s'agit d'une augmentation de 3,5 millions de dollars depuis 2013-2014, et de 283 % depuis 2007-2008.
- Le financement accordé à l'éducation de l'enfance en difficulté devrait augmenter pour atteindre environ 2,72 milliards de dollars pour l'année scolaire 2014-2015. Cela représente 1,09 milliard de dollars de plus, soit une augmentation de 67 % depuis 2002-2003.
- Le financement prévu pour la Subvention pour l'enseignement des langues est de 666 millions de dollars. Il s'agit d'une augmentation de 50 % depuis 2002-2003.
- En mars 2014, le ministère a annoncé un financement de plus de 700 millions de dollars pour les immobilisations prioritaires des conseils scolaires afin d'appuyer les projets d'immobilisations nécessaires pendant les trois prochaines années.
- Depuis 2009, des fonds d'immobilisations d'un peu plus de 1,45 milliard de dollars ont été accordés aux conseils scolaires pour la construction de nouvelles salles de classe et la rénovation des salles de classe existantes en vue de mettre en place le PAJETP.
- Depuis 2003-2004, notre gouvernement a augmenté le financement accordé à la garde d'enfants de 90 %, pour un total de plus d'un milliard de dollars par année.

- Depuis 2012-2013, notre gouvernement investit 346 millions de dollars sur quatre ans pour moderniser le système de garde d'enfants.
- Depuis 2012-2013, notre gouvernement investit 113 millions de dollars sur trois ans pour la politique « Les écoles d'abord » concernant les fonds d'immobilisations destinés à l'aménagement des locaux pour la garde d'enfants dans le but d'appuyer l'aménagement et la rénovation de locaux de garderies en milieu scolaire destinés aux tout-petits.
- Notre gouvernement a accordé des allocations, qui s'élèveront à 51 millions de dollars d'ici 2015-2016, pour appuyer les exploitants de services de garde, les parents et les enfants et assurer une transition sans heurts vers le PAJETP.
- Un total de 12 millions de dollars sera réparti dans le cadre des nouveaux fonds d'immobilisations de transition pendant les cinq prochaines années afin d'aider les garderies à but non lucratif à effectuer des travaux de rénovation et de modernisation pour offrir des services pour les plus jeunes.
- Un montant de 8,8 millions de dollars sera accordé à chaque conseil scolaire pour financer le poste de responsable en matière de santé mentale.
- Un financement de 250 millions de dollars sera accordé aux conseils scolaires pour les travaux de réfection prévus pour l'amélioration de l'état des écoles en 2014-2015. Ce montant aidera également les conseils scolaires à améliorer l'efficacité énergétique globale des écoles et à satisfaire aux exigences de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*.
- Un financement de 505,2 millions de dollars sera accordé dans le cadre de la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage en 2014-2015. Il s'agit d'une augmentation de 70 % depuis 2002-2003.
- Un financement de 65 millions de dollars sera investi pour appuyer davantage le Plan complet d'action pour des écoles tolérantes. Cet investissement comprend les montants suivants, qui sont offerts dans le cadre du Supplément pour la sécurité dans les écoles des SBE :
 - 25,6 millions de dollars pour les programmes offerts aux élèves faisant l'objet d'une suspension à long terme ou d'un renvoi;
 - 11,7 millions de dollars pour les paraprofessionnels qui travaillent avec les élèves à risque;
 - 10 millions de dollars pour l'Initiative pour les écoles secondaires urbaines et prioritaires. Ce financement aidera des écoles secondaires sélectionnées situées dans des quartiers urbains qui font face à certaines difficultés, comme la pauvreté, la criminalité, la présence de bandes de rues, le manque de ressources communautaires et un faible rendement des élèves.
- Un financement de 150 millions de dollars sur trois ans sera accordé dans les domaines de la technologie, des outils d'apprentissage et du perfectionnement professionnel pour permettre aux représentantes et représentants du milieu de l'éducation de mettre en place des pratiques d'enseignement et d'apprentissage novatrices assistées par la technologie.

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE



Le 2 juillet 2014

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS*	Prévisions 2014-2015 – Dépenses \$	Chiffres réels provisoires 2013-2014 – Dépenses \$	Chiffres réels 2012-2013 – Dépenses \$
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVO)			
Charges de fonctionnement	44 866 300	44 866 300	47 894 505
Charges d'immobilisations	1 600 000	1 600 000	1 600 000
Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO)			
Charges de fonctionnement	24 793 700	24 484 700	24 088 700
Charges d'immobilisations	1 000 000	1 800 000	3 000 000
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation	31 282 100	31 982 100	31 882 100
Administration des écoles provinciales	30 100	16 295	8 872
Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté	75 000	75 000	38 843
Conseil du curriculum	20 000	17 050	6 531
Commission des langues d'enseignement de l'Ontario	-	-	381

* Ne comprend pas les redressements de consolidation.

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC)

Le ministère est responsable des organismes réglementés suivants.

Entreprises opérationnelles (vendent des biens ou des services au public de façon commerciale)

Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVO)

En qualité d'organisme de médias éducatifs financé par le gouvernement de l'Ontario, TVO offre des services et une programmation de qualité supérieure en anglais par télédiffusion, par l'éducation à distance et en offrant un accès Web interactif. Des cours de formation à distance au secondaire sont offerts par le Centre d'études indépendantes. TVO est régie par la *Loi sur l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario*. La licence de télédiffusion de TVO, obtenue auprès du CRTC, est régie par la *Loi sur la radiodiffusion* du gouvernement fédéral.

Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO)

L'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO) offre des contenus multimédias culturels et éducatifs de qualité et distribue une gamme de

produits complémentaires qui appuient ces contenus dans le but de répondre aux besoins et aux aspirations du public cible. De cette façon, l'OTÉLFO contribue à la satisfaction civique et culturelle de la communauté francophone de l'Ontario et lui permet l'accès à un large éventail de produits sur différentes plateformes multimédias.

Organismes de services opérationnels (offrent des services au public moyennant des frais minimes ou aucuns frais)

Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE)

L'OQRE est chargé de renforcer la responsabilisation et d'améliorer la qualité de l'éducation en Ontario. Pour ce faire, il effectue et gère des évaluations d'élèves à grande échelle, et diffuse au public les conclusions des évaluations assorties de recommandations visant l'amélioration du système.

Administration des écoles provinciales

En 1975, une unité de négociation a été créée sous le régime de la *Loi sur la négociation collective dans les écoles provinciales* pour représenter toutes les enseignantes et tous les enseignants, les directrices et directeurs et directrices adjointes et directeurs adjoints qui travaillent dans une école provinciale; il s'agit des Provincial Schools Authority Teachers. L'Administration des écoles provinciales a aussi été désignée comme l'employeur officiel chargé de négocier les conventions collectives avec les Provincial Schools Authority Teachers au nom du ministère de l'Éducation et du ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels. L'Administration prend les décisions relatives au traitement des griefs, aux modalités applicables aux congés et à d'autres fonctions administratives.

Organismes consultatifs (fournissent des renseignements ou des conseils pour faciliter l'élaboration de politiques ou la mise en œuvre de programmes)

Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté

Le Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté a pour mandat de conseiller la ministre de l'Éducation sur toute question liée à la mise en place et à la prestation de services et de programmes d'éducation de l'enfance en difficulté pour les élèves ayant des besoins particuliers.

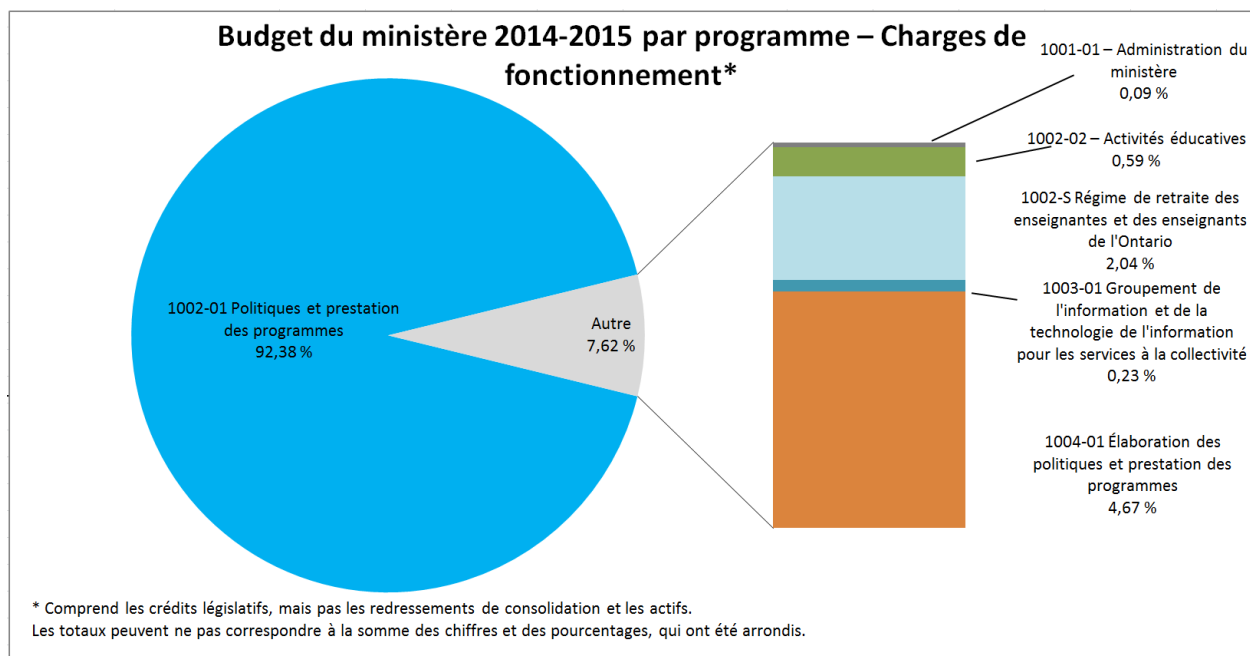
Conseil du curriculum

Le Conseil du curriculum fournit à la ministre des conseils sur les politiques stratégiques de haut niveau portant sur des questions ayant une incidence sur le curriculum des paliers élémentaire et secondaire. Le Conseil du curriculum donne l'occasion à des chefs de file anglophones et francophones du secteur de l'éducation de participer à des discussions de haut niveau, à la demande de la ministre, et de fournir des conseils fondés sur une pédagogie judicieuse. Au besoin, le Conseil peut convoquer un groupe de travail composé

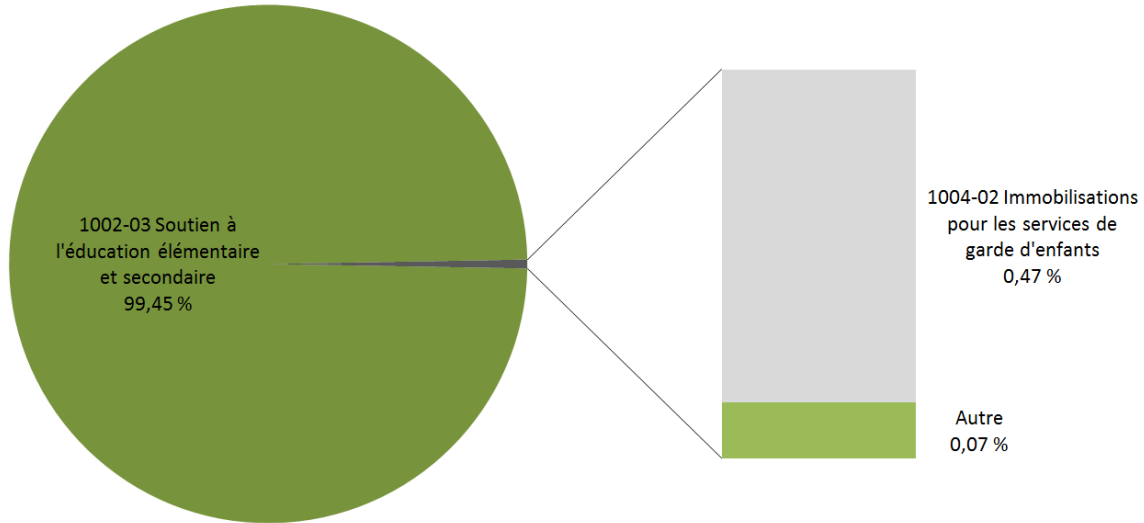
de spécialistes afin de recueillir des renseignements et de mener les consultations nécessaires pour ses délibérations.

DONNÉES FINANCIÈRES DU MINISTÈRE

Les graphiques suivants illustrent les investissements du ministère pour 2014-2015 en ce qui concerne les activités permettant aux élèves de l'Ontario de jouir d'une éducation élémentaire et secondaire responsable et de grande qualité, contribuant à ce que leur avenir et celui de la province soient placés sous le signe de la prospérité, de la stabilité et de la croissance continues.



Budget du ministère 2014-2015 par programme – Charges d'immobilisations**



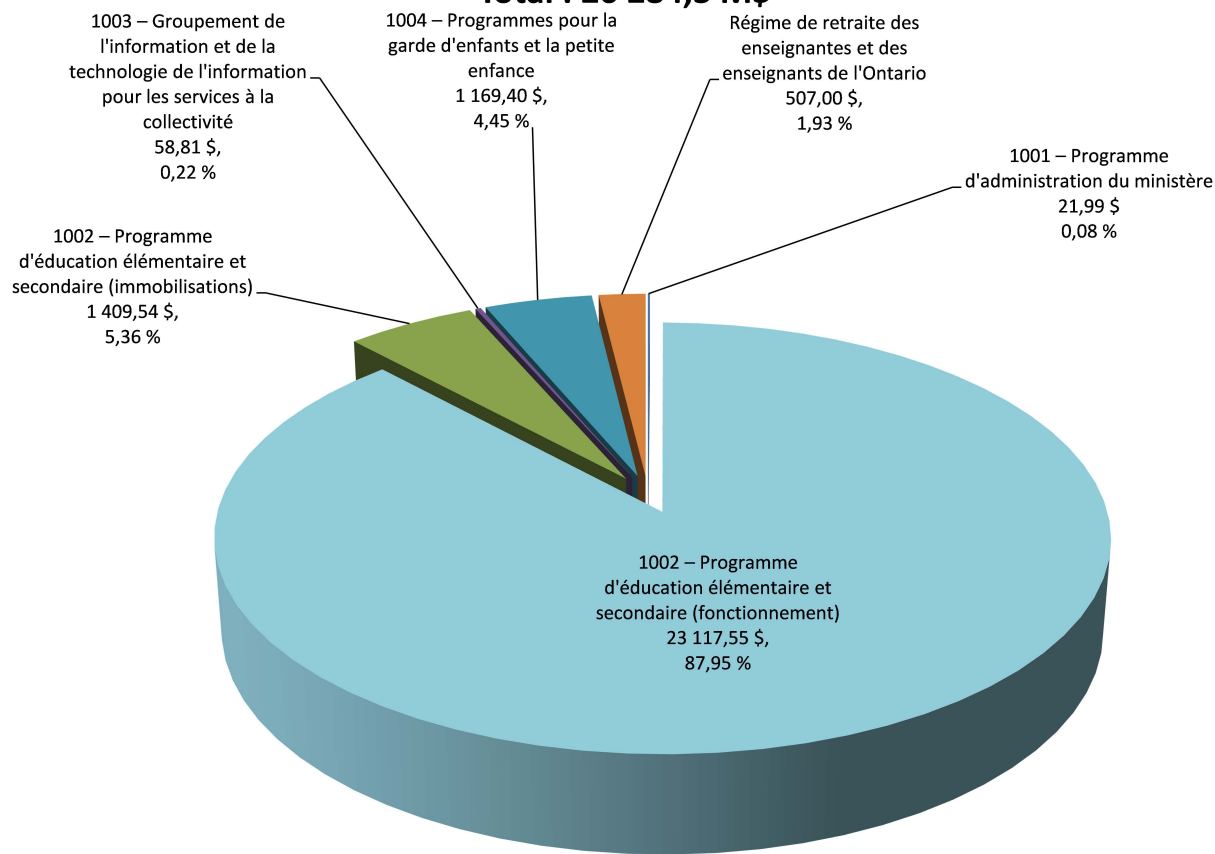
** La catégorie « Autre » comprend des dépenses liées aux biens immobilisés ainsi que des charges d'amortissement associées aux crédits 1002 et 1004.

Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres et des pourcentages, qui ont été arrondis.

DÉPENSES PRÉVUES DU MINISTÈRE 2014-2015 (M\$)*

Fonctionnement	24 867,4
Immobilisations	1 416,9
TOTAL *	26 284,3

* Comprend les crédits législatifs, mais pas les redressements de consolidation. Après les redressements de consolidation (relativement aux dépenses des organismes et des conseils scolaires), les dépenses totales prévues pour 2014-2015 qui comprennent les crédits législatifs s'élèvent à 25 346,9 millions de dollars, et le total excluant ces crédits s'élève à 24 838,7 millions de dollars.

Dépenses ministérielles 2014-2015 (fonctionnement et immobilisations)*
Total : 26 284,3 M\$


* Comprend les crédits législatifs, mais pas les redressements de consolidation et les actifs.
Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres et des pourcentages, qui ont été arrondis.

Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits/Programmes	Prévisions 2014-2015 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2013-2014 \$	%	Prévisions 2013-2014* \$	Chiffres provisoires 2013-2014* \$	Chiffres réels 2012-2013* \$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Programme d'administration du ministère	21 927 400	(26 600)	(0,1)	21 954 000	16 604 100	17 747 462
Programme d'éducation élémentaire et secondaire	23 117 546 800	564 145 000	2,5	22 553 401 800	22 438 638 600	22 298 887 184
Groupement de l'information et de la technologie de l'information pour les services à la collectivité	58 810 400	9 889 400	20,2	48 921 000	49 514 700	46 349 169
Programmes pour la garde d'enfants et la petite enfance	1 162 015 800	103 578 900	9,8	1 058 436 900	1 054 864 300	1 054 333 436
Moins : Mandats spéciaux	4 490 976 400	4 490 976 400		-	-	-
Total à voter – Charges de fonctionnement	19 869 324 000	(3 813 389 700)	(16,1)	23 682 713 700	23 559 621 700	23 417 317 251
Mandats spéciaux	4 490 976 400	4 490 976 400		-	-	-
Crédits législatifs	507 064 014	(432 000 000)	(46,0)	939 064 014	873 064 014	894 518 297
Total du ministère – Charges de fonctionnement	24 867 364 414	245 586 700	1,0	24 621 777 714	24 432 685 714	24 311 835 548
Redressement de consolidation – Office de la qualité et de la responsabilité en éducation	60 800	275 900	128,3	(215 100)	2 286 000	(2 727 780)
Redressement de consolidation – Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVO)	10 918 500	(163 900)	(1,5)	11 082 400	10 842 300	11 577 000
télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO)	634 000	(529 100)	(45,5)	1 163 100	6 006 500	(2 478 000)
Reclassement des intérêts débiteurs – The 55 School Board Trust	(65 836 500)	-	-	(65 836 500)	(65 723 500)	(65 836 548)
Redressement de consolidation – écoles	(220 720 700)	(99 976 800)	(82,8)	(120 743 900)	(367 941 800)	(2 217 015 435)
Redressement de consolidation – hôpitaux	(3 500 000)	(500 000)	(16,7)	(3 000 000)	(4 000 000)	(3 915 079)
Redressement de consolidation – collèges	(21 578 000)	2 330 100	9,7	(23 908 100)	(21 578 000)	(23 856 854)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	24 567 342 514	147 022 900	0,6	24 420 319 614	23 992 577 214	22 007 582 852
ACTIF DE FONCTIONNEMENT						
Programme d'éducation élémentaire et secondaire	2 300 000	300 000	15,0	2 000 000	2 000 000	2 965 200
Groupement de l'information et de la technologie de l'information pour les services à la collectivité	1 000	-	-	1 000	-	-
Moins : Mandats spéciaux	575 000	575 000		-	-	-
Total à voter – Actif de fonctionnement	1 726 000	(275 000)	(13,7)	2 001 000	2 000 000	2 965 200
Mandats spéciaux	575 000	575 000		-	-	-
Crédits législatifs	-	-				
Total du ministère – Actif de fonctionnement	2 301 000	300 000	15,0	2 001 000	2 000 000	2 965 200

Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit (suite)

Crédits/Programmes	Prévisions 2014-2015 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2013-2014 \$	%	Prévisions 2013-2014* \$	Chiffres provisoires 2013-2014* \$	Chiffres réels 2012-2013* \$
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
Programme d'éducation élémentaire et secondaire	1 409 140 000	(144 250 800)	(9,3)	1 553 390 800	1 293 510 900	1 196 967 015
Programmes pour la garde d'enfants et la petite enfance	6 662 700	(1 875 000)	(22,0)	8 537 700	9 461 600	8 592 301
Moins : Mandats spéciaux	462 615 900	462 615 900		-	-	-
Total à voter – Charges d'immobilisations	953 186 800	(608 741 700)	(39,0)	1 561 928 500	1 302 972 500	1 205 559 316
Mandats spéciaux	462 615 900	462 615 900		-	-	-
Crédits législatifs	1 125 700	449 900	66,6	675 800	520 300	375 841
Total du ministère – Charges d'immobilisations	1 416 928 400	(145 675 900)	(9,3)	1 562 604 300	1 303 492 800	1 205 935 157
Redressement de consolidation – Office de la qualité et de la responsabilité en éducation	(60 000)	(273 700)	(128,1)	213 700	(213 100)	242 000
Redressement de consolidation – Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVO)	2 253 300	(225 600)	(9,1)	2 478 900	2 478 900	3 852 000
Redressement de consolidation – Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO)	1 562 600	304 300	24,2	1 258 300	1 781 500	(1 922 000)
Redressement de consolidation – écoles	(641 154 600)	160 020 200	20,0	(801 174 800)	(581 433 400)	(475 320 177)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	779 529 700	14 149 300	1,8	765 380 400	726 106 700	732 786 980
BIENS IMMOBILISÉS						
Programme d'éducation élémentaire et secondaire	4 915 000	(258 600)	(5,0)	5 173 600	5 137 400	376 341
Programmes pour la garde d'enfants et la petite enfance	4 546 200	(2 113 800)	(31,7)	6 660 000	6 660 000	3 219 639
Moins : Mandats spéciaux	2 473 000	2 473 000		-	-	-
Total à voter – Biens immobilisés	6 988 200	(4 845 400)	(40,9)	11 833 600	11 797 400	3 595 980
Mandats spéciaux	2 473 000	2 473 000		-	-	-
Crédits législatifs	-	-		-	-	-
Total du ministère – Biens immobilisés	9 461 200	(2 372 400)	(20,0)	11 833 600	11 797 400	3 595 980
immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (actif non compris)	25 346 872 214	161 172 200	0,6	25 185 700 014	24 718 683 914	22 740 369 832

* Les prévisions et les chiffres réels provisoires du dernier exercice et les chiffres réels de 2012-2013 sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2014.



Annexe

Ministère de l'Éducation

Rapport annuel 2013-2014

Rapport annuel 2013-2014

Les pages qui suivent présentent une liste des initiatives qui contribuent au succès du ministère en ce qui concerne le financement de l'éducation publique.

Atteindre l'excellence : Une vision renouvelée de l'éducation en Ontario

Notre vision renouvelée fait fond sur les progrès des dix dernières années. Elle s'inspire des commentaires et des recommandations des milliers d'Ontariennes et Ontariens que nous avons consultés depuis septembre dernier. Il s'agit donc d'une vision entièrement ontarienne axée sur l'atteinte de l'excellence à la fois chez les élèves et les représentantes et représentants du milieu de l'éducation.

Cette vision a quatre principaux objectifs :

- Atteindre l'excellence
- Assurer l'équité
- Promouvoir le bien-être
- Rehausser la confiance du public

Bien que l'accent soit constamment mis sur les compétences de base comme la lecture, l'écriture et les mathématiques, nous nous attardons également aux compétences supérieures, comme la pensée critique, la communication, la collaboration et l'entrepreneuriat. Un aspect fondamental de cette vision renouvelée « 100 % ontarienne » est de tenir compte du rôle de la technologie dans l'enseignement et l'apprentissage, et d'aider nos élèves à réussir et à exceller.

Garde d'enfants et petite enfance

En janvier 2013, le [Cadre stratégique de l'Ontario sur la petite enfance](#) a été publié. Ce document énonce la vision, les principes directeurs et l'orientation stratégique pour les services et programmes de développement de la petite enfance pour les enfants de la naissance à six ans, ainsi que leur famille. L'une des priorités est de créer une approche efficace pour la mise sur pied des centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille d'ici septembre 2014.

De plus en plus d'enfants de quatre et cinq ans entrent dans le système d'éducation dans le cadre du Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein (PAJETP). Les fournisseurs de services de garde d'enfants de l'Ontario devront donc s'adapter pour offrir des services à des enfants plus jeunes. Nous accordons un financement de 346 millions de dollars sur quatre ans pour la garde d'enfants afin de stabiliser cette transition et de poursuivre la modernisation du système de garde d'enfants.

- Depuis 2003, environ 107 400 nouvelles places en garderie agréée ont été créées.
- La province compte 5 050 garderies agréées, pour un total de 294 490 places. De ces places, 143 020 se trouvent dans des écoles publiques.

- Depuis 2003, la province a augmenté le financement accordé à la garde d'enfants de 90 %, le faisant passer à plus d'un milliard de dollars en 2013-2014.
- Notre gouvernement a accordé des allocations, qui s'élèveront à 51 millions de dollars d'ici 2015-2016, pour appuyer les exploitants de services de garde, les parents et les enfants et assurer une transition souple vers le PAJETP.
- Nous accordons un financement de 12 millions de dollars sur cinq ans pour aider les services de garde sans but lucratif à effectuer des rénovations qui profiteront aux enfants.
- Depuis 2011, nous avons investi 9,2 millions de dollars supplémentaires pour appuyer la garde d'enfants dans les réserves pour les Premières Nations.
- Nous offrons un financement de 113 millions de dollars aux conseils scolaires pour appuyer les travaux de modernisation et de rénovation dans les garderies en milieu scolaire. Ainsi, des services de garde d'enfants de grande qualité sont offerts aux familles là où elles en ont besoin.

[Loi sur la modernisation des services de garde d'enfants](#)

En juillet 2014, l'Ontario a déposé un projet de loi visant à améliorer la surveillance des garderies non agréées de la province tout en augmentant l'accès aux garderies agréées pour les familles. Si elle est adoptée, la *Loi sur la modernisation des services de garde d'enfants* proposée apportera [d'autres changements au système de garde d'enfants](#) pour veiller à ce que les familles aient accès à des services de garde sécuritaires et modernes et offrir aux enfants le meilleur départ possible.

[Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein](#)

D'ici septembre 2014, le Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein (PAJETP) sera offert à tous les enfants de quatre et cinq ans.

En septembre 2013, [le ministère a publié une étude](#), réalisée en partenariat avec les universités Queen's et McMaster, qui a révélé que le PAJETP donne aux enfants un meilleur départ scolaire et les prépare à réussir en 1^{re} année.

[Immobilisations](#)

L'Ontario a investi 12 milliards de dollars dans l'infrastructure scolaire depuis 2003, notamment pour la construction de près de 650 nouvelles écoles et la mise en œuvre de plus de 620 projets d'agrandissement et de rénovation et de 27 000 projets de réparation et de réfection. La province a également aidé plus de 2 600 écoles publiques à améliorer leur efficacité énergétique.

En mars 2014, le ministère a annoncé un investissement de plus de 700 millions de dollars pour les immobilisations prioritaires afin d'appuyer les [projets d'immobilisations](#) que les conseils scolaires doivent entreprendre dans les trois prochaines années.

Curriculum

Le ministère continue de revoir et de mettre à jour les curriculums pour s'assurer qu'ils sont actuels et pertinents.

Voici les curriculums révisés en 2013-2014 :

- Études sociales (de la 1^{re} à la 6^e année)
- Histoire et géographie (7^e et 8^e année)
- Sciences humaines et sociales (de la 9^e à la 12^e année)
- Études canadiennes et mondiales (9^e et 10^e année)
- Français langue seconde
 - Français, programme de base (de la 4^e à la 8^e année)
 - Programme intensif de français (de la 4^e à la 8^e année)
 - Programme d'immersion en français (de la 1^{re} à la 8^e année)

Enseignement et apprentissage au 21^e siècle

En 2013-2014, le ministère a accordé un total de 10 millions de dollars pour les 72 conseils scolaires de district et toutes les écoles provinciales pour leurs recherches novatrices dans le cadre de la troisième ronde des projets sur l'enseignement et l'apprentissage au 21^e siècle. Plus de 1 600 écoles, de 4 500 représentantes et représentants du milieu de l'éducation et de 100 000 élèves participent à ces projets novateurs.

Pour appuyer sa vision renouvelée, la province a annoncé un [investissement de 150 millions de dollars](#) sur trois ans dans des outils technologiques et d'apprentissage comme des tablettes, des miniportables, des appareils photo, des logiciels et des programmes de perfectionnement professionnel pour les représentantes et représentants du milieu de l'éducation. Ce financement favorisera les pratiques d'enseignement et d'apprentissage modernes, fondées sur des données probantes et assistées par la technologie. Il aidera également les élèves à acquérir des compétences, des connaissances et des qualités de haut niveau pour les préparer au marché du travail dans l'économie mondiale.

Apprentissage électronique

La Stratégie d'apprentissage électronique de l'Ontario appuie l'apprentissage et l'enseignement assistés par la technologie dans tous les conseils scolaires. En date de mars 2014, environ 24 000 élèves et représentantes et représentants du milieu de l'éducation utilisaient un milieu d'apprentissage virtuel. Environ 125 cours de niveau secondaire en ligne donnant droit à un crédit et 31 programmes d'apprentissage hybride de niveau élémentaire sont offerts aux conseils scolaires de langue anglaise. Les enseignantes et enseignants et les élèves ont accès à plus de 31 000 ressources en ligne de langue anglaise dans la [Banque de ressources éducatives de l'Ontario](#). Des projets pilotes ont permis d'accroître l'accès aux divers outils pour les élèves qui fréquentent les

écoles des Premières Nations, les élèves des programmes de l'article 23 ainsi que les candidates et candidats à l'enseignement dans les facultés d'éducation de l'Ontario.

Il y a 73 cours en ligne offerts aux conseils scolaires francophones. Les enseignantes et enseignants et les élèves francophones ont accès à près de 8 000 ressources en ligne dans la [Banque de ressources éducatives de l'Ontario](#).

Aide en mathématiques

La province aide les élèves à s'améliorer et à acquérir des compétences en mathématiques en offrant davantage de ressources et d'outils aux jeunes et au personnel enseignant. L'Ontario investit [4 millions de dollars](#) pour offrir de nouvelles occasions d'apprentissage en mathématiques aux représentantes et représentants du milieu de l'éducation, notamment de l'aide pour l'obtention de qualifications additionnelles en mathématiques.

Les élèves de la 7^e à la 10^e année qui ont besoin de plus de soutien en mathématiques peuvent bénéficier de [Homework Help](#), le programme de tutorat en ligne gratuit en mathématiques pour les élèves de l'Ontario fréquentant une école de langue anglaise.

[SOS Devoirs](#) est un service de tutorat en ligne pour les élèves de la 1^{re} à la 12^e année qui fréquentent une école de langue française.

Éducation des Autochtones

Le ministère continue de viser deux principaux objectifs d'ici 2016 :

- 1) Améliorer le rendement et le bien-être des élèves métis, inuits et des Premières Nations.
- 2) Réduire l'écart de réussite entre les élèves autochtones et les autres élèves.

Nous voulons nous assurer que les élèves des Premières Nations, métis et inuits ont toutes les chances de réussir.

En août 2013, le ministère a publié son [deuxième rapport d'étape](#). Ce document comprend les premières données de base de l'Ontario sur le rendement des élèves des Premières Nations, métis et inuits, selon l'auto-identification volontaire et confidentielle des élèves autochtones pendant l'année scolaire 2011-2012.

Le 5 mars 2014, le ministère a publié son [plan de mise en oeuvre](#) pour faire fond sur la [Stratégie d'éducation autochtone](#). Ce plan s'inspire des progrès réalisés jusqu'à maintenant en ce qui concerne la mise en oeuvre du *Cadre d'élaboration des politiques d'éducation des Premières nations, des Métis et des Inuits* et oriente le travail du ministère et des conseils scolaires jusqu'en 2016.

L'Ontario continue de travailler avec le gouvernement fédéral et ses partenaires des Premières Nations pour améliorer les relations entre les écoles financées par les deniers publics et les écoles des Premières Nations.

Éducation en langue française

Depuis 2003, notre gouvernement a augmenté le financement accordé à l'éducation en langue française de 67 %, ce qui représente une augmentation de 609 millions de dollars. En 2013-2014, les conseils scolaires de langue française recevront approximativement 1,36 milliard de dollars.

En mars 2014, une nouvelle entente Canada-Ontario relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la seconde langue officielle a été signée. L'objectif de cette entente est de couvrir les frais supplémentaires liés à l'enseignement en langue française dans un milieu minoritaire et à l'enseignement d'une langue seconde. L'Ontario recevra un financement de 395,4 millions de dollars (79,1 millions annuellement) sur cinq ans pour appuyer l'enseignement de la langue de la minorité et de la langue seconde aux niveaux élémentaire, secondaire et postsecondaire.

Santé mentale et bien-être

En 2013-2014, les 72 conseils scolaires et une administration scolaire ont reçu 120 000 \$ chacun pour embaucher une ou un responsable en matière de santé mentale.

Le document [*Vers un juste équilibre – Pour promouvoir la santé mentale et le bien-être des élèves – Guide du personnel scolaire*](#) a été élaboré à l'intention des conseils scolaires de district et mis en ligne sur le site du ministère de l'Éducation en août 2013. Ce guide vise à offrir des renseignements aux représentantes et représentants du milieu de l'éducation de la maternelle à la 12^e année sur les premiers signes de problèmes de santé mentale et de dépendance, de même que des stratégies pouvant être utilisées en classe pour aider les élèves.

Le ministère perfectionne le curriculum de l'Ontario pour promouvoir le développement sain et la bonne santé mentale, notamment en créant des ressources vidéo et des guides de visionnement pour aider les représentantes et représentants du milieu de l'éducation à mettre en œuvre les éléments du curriculum liés à la santé mentale et aux dépendances.

Élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation

À la lumière des vastes consultations effectuées auprès des parties concernées, nous avons décidé d'apporter des changements au financement de l'éducation des élèves ayant des besoins particuliers pour mieux répondre aux besoins de ces élèves. Nous pourrions ainsi nous concentrer davantage sur l'amélioration des résultats des élèves tout en répondant à la demande concernant une Allocation au titre du volet Besoins élevés plus juste et équitable.

La Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté devrait atteindre 2,72 milliards de dollars en 2014-2015, ce qui représente une augmentation de 1,09 milliard de dollars, soit 67 %, depuis 2002-2003.

Programmes pour la réussite des élèves

En 2013-2014, plus de 1 600 programmes de [Majeure haute spécialisation \(MHS\)](#) dans 19 secteurs sont offerts à près de 42 000 élèves dans plus de 660 écoles secondaires.

Près de 22 000 élèves sont inscrits au [Programme à double reconnaissance de crédit](#). Les élèves obtiennent des crédits qui comptent à la fois dans leur diplôme d'études secondaires et leur diplôme du collège ou certificat d'apprentissage.

La voix des élèves

Dans l'ensemble de la province, les [projets Exprime-toi](#) aident les élèves à s'engager sur le plan académique et social en dirigeant des projets qu'ils ont conçus et mis en œuvre avec l'aide de leur communauté d'apprentissage. En 2013-2014, 1 200 projets ont vu le jour dans 941 écoles et ont fait participer des milliers d'élèves de la province.

En 2013-2014, neuf conférences « Les élèves en tant que chercheurs » ont été organisées en Ontario. Quatre-vingts équipes de recherche composées d'élèves et d'enseignantes et enseignants ont reçu une formation sur la réalisation de recherches collaboratives sur des questions qu'ils ont eux-mêmes choisies. Deux des sujets abordés étaient la participation et l'apprentissage des élèves. Les équipes présenteront leurs conclusions aux conseils scolaires et au ministère et formuleront des recommandations sur les prochaines étapes.

Programme d'apprentissage pendant l'été

En 2013-2014, le financement pour les programmes d'apprentissage pendant l'été a doublé, passant à près de 3 millions de dollars. Ce financement a aidé 1 000 élèves supplémentaires de l'élémentaire à améliorer leurs compétences en lecture, en écriture et en mathématiques pendant l'été.

Élèves en santé, écoles saines

En 2013-2014, la province a investi un total de 2,2 millions de dollars dans son [Programme de subventions pour la promotion de l'alimentation saine dans les écoles secondaires](#).

Cette initiative a permis d'offrir des subventions allant jusqu'à 50 000 \$ pour des projets novateurs dans les écoles secondaires et les conseils scolaires visant à encourager les élèves à manger plus sainement.

Le ministère investit également 1 million de dollars dans le Programme de subventions pour la promotion de l'activité physique dans les écoles secondaires. Ce financement appuie les efforts des conseils scolaires et des écoles secondaires visant la promotion de la vie saine et active et du bien-être des élèves. Ce programme a pour objectif d'augmenter le nombre d'élèves du secondaire qui participent à des activités physiques en dehors des heures de cours.

Le ministère a publié une [note Politique/Programme sur les commotions cérébrales](#) pour s'assurer que tous les conseils scolaires ont mis en place des politiques sur le dépistage, la prévention et la prise en charge des commotions cérébrales. Les conseils scolaires doivent mettre en place une telle politique le plus tôt possible, au plus tard le 30 janvier 2015.

Le ministère, en collaboration avec le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport et le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, a lancé un [portail Web sur les commotions cérébrales](#) qui présente des renseignements essentiels sur la prévention, le dépistage et la prise en charge des commotions cérébrales.

Écoles sécuritaires, inclusives et tolérantes

L'Ontario se démarque au Canada par sa forte [législation](#) et ses ressources pour aider les jeunes à développer des relations saines et à s'attaquer à l'intimidation et à la victimisation par la prévention et l'intervention.

Le ministère continue d'accorder un financement visant à favoriser la sécurité, l'inclusion et la tolérance dans les écoles. Entre 2004-2005 et 2013-2014, le gouvernement a investi plus de 425 millions de dollars dans la sécurité et l'éducation juste et inclusive pour appuyer le travail des conseils et des communautés scolaires.

Participation des parents

Le gouvernement a octroyé 3,5 millions de dollars pour financer près de 2 200 projets en 2013-2014 afin d'appuyer et d'accroître l'engagement parental à l'échelle locale, régionale et provinciale par l'entremise des [Subventions pour la participation et l'engagement des parents](#).

Comité de participation des parents (CPP)

Tous les conseils scolaires reçoivent un financement par l'entremise des Subventions pour les besoins des élèves afin d'appuyer les activités de participation des parents de leur conseil d'école et CPP. Les conseils d'école reçoivent 500 \$ par école, et les CPP, 5 000 \$ plus 0,17 \$ par élève.

Colloque CPP

Le ministère a tenu son quatrième Colloque CPP pour les parents siégeant aux CPP de l'Ontario en avril 2013. Plus de 200 participants de l'ensemble de la province se sont rassemblés lors de l'événement. Le cinquième Colloque a eu lieu en avril 2014.

Amélioration de la formation des enseignantes et enseignants

L'Ontario modernise la formation à l'enseignement pour aider les nouvelles enseignantes et les nouveaux enseignants à obtenir un emploi et à offrir aux élèves la meilleure éducation qui soit. Le programme amélioré fera passer la formation de deux à quatre trimestres et permettra aux futures enseignantes et aux futurs enseignants d'acquérir davantage d'expérience pratique en augmentant la durée minimale des stages en classe, qui passera de 40 à 80 jours.

Le curriculum de la formation à l'enseignement sera également amélioré et mis à jour pour aider les nouvelles enseignantes et les nouveaux enseignants à adapter leurs méthodes d'enseignement pour répondre aux divers besoins des élèves et à travailler avec ceux qui ont des problèmes de santé mentale et de dépendance.

Loi de 2014 sur la négociation collective dans les conseils scolaires

En avril 2014, le projet de loi 122 (*Loi de 2014 sur la négociation collective dans les conseils scolaires*) a été adopté en troisième lecture à l'Assemblée législative de l'Ontario et a reçu la sanction royale. Cette loi permettra à la province d'aller de l'avant en ce qui concerne son engagement à rendre le processus de négociation collective dans le secteur de l'éducation plus clair et fiable.

Cette loi décrit un processus plus clair concernant le règlement des principaux problèmes liés à la négociation collective et définit mieux les rôles et responsabilités de tous les participants, notamment du gouvernement, des associations des conseillères et conseillers scolaires et des syndicats lors des négociations dans le secteur de l'éducation en Ontario.

Aller de l'avant pour atteindre l'excellence

L'Ontario a réalisé des investissements considérables dans le soutien aux plus jeunes apprenantes et apprenants. Nos objectifs pour le système d'éducation comprennent la modernisation et l'intégration de la garde d'enfants, afin d'en faire un véritable système d'apprentissage de la naissance à l'âge adulte.

Nos accomplissements servent d'assises solides à nos réussites futures. Nous avons de quoi être fières et fiers, particulièrement des résultats élevés de nos jeunes aux examens et de nos excellents taux d'obtention de diplôme. Nous pouvons maintenant nous attendre à de plus grandes réussites pour nos apprenantes et apprenants.

En nous inspirant de nos réalisations – y compris de meilleurs résultats aux examens et taux d'obtention de diplôme – nous rehaussons encore la barre pour le système d'éducation public de l'Ontario, nos élèves et la prospérité future de notre province.

Nous continuerons à consulter nos partenaires en éducation, notamment les représentantes et représentants du milieu de l'éducation, les élèves, les directions d'école, le personnel des conseils scolaires et les parents.

En travaillant ensemble, nous pouvons concrétiser la vision renouvelée *Atteindre l'excellence*. Nous pouvons donner à nos enfants l'occasion de réaliser leur potentiel. Nous pouvons favoriser leur réussite à l'école et dans la vie pour bâtir une meilleure province pour toutes les Ontariennes et tous les Ontariens.

Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2013-2014*

Fonctionnement	24 432,7
Immobilisations	1 303,5
Effectif** (Au 31 mars 2014)	1 756

*Comprend les crédits législatifs, les créances irrécouvrables et les redressements de rapprochement, mais pas les redressements de consolidation. Ce nombre est basé sur les chiffres réels provisoires redressés, et les dépenses réelles finales paraîtront dans les Comptes publics 2013-2014.

**Postes équivalents à plein temps au sein de la fonction publique de l'Ontario